ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Allier

Question écrite n° 16384

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les legitimes preoccupations des personnels de la maison d'arret de Montlucon, l'hostilite du barreau de Montlucon ainsi que celle d'autres institutions ou personnalites face au projet de fermeture de la maison d'arret de Montlucon au profit de la creation d'un centre regional qui serait situe a Clermont-Ferrand. Il lui fait part de ses inquietudes et des consequences prejudiciables d'une telle decision : eloignement des jeunes detenus de leurs familles, ce qui rendra plus difficile encore toutes perspectives de reinsertion, entrave a l'exercice des droits de la defense, les avocats devant rendre regulieremenet visite a leur client, des la mise en detention et peu avant l'audience de jugement. Il lui demande de reconsiderer les projets du Gouvernement concernant la suppression de la maison d'arret de Montlucon.

Texte de la réponse

Reponse. - La maison d'arret de Montlucon ne figure pas au nombre des etablissements dont la fermeture est prevue par le plan de modernisation du parc penitentiaire rendu public le 20 juillet dernier. Il est precise que, s'il existe des besoins en places de detention supplementaires dans la region de Clermont-Ferrand, le projet de creation d'un centre penitentiaire dans ce secteur est encore a l'etude. Aucune decision n'a donc ete prise concernant la destination a donner a la maison d'arret de Montlucon.

Données clés

Auteur : M. Goldberg Pierre
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16384
Rubrique : Systeme penitentiaire
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3357